

## LES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVERAIN DE LA NOUVELLE-FRANCE

### II

L'année 1675 vit s'opérer une réforme importante dans l'organisation du conseil de la colonie. En effet, le 5 juin, dans une déclaration signée au camp de Lutting, le roi confirma son édit de création et assimila le conseil aux compagnies supérieures du royaume. Le nombre des conseillers fut définitivement fixé à sept, et on leur accorda les mêmes privilèges, prérogatives, exemptions et autorités que les conseillers des cours souveraines de France. Au lieu d'être choisis chaque année par le gouverneur et l'évêque, les conseillers furent à l'avenir nommés pour la vie et par mandement direct du roi <sup>(1)</sup>.

Dès le 26 avril 1675, le roi nomma les sept conseillers du nouveau conseil. En voici les noms <sup>(2)</sup>

1. Louis de Villeray, premier conseiller.
2. Charles le Gardeur de Tilly.
3. Mathieu Damours.
4. Nicolas Dupont.
5. René Louis Chartier de Lotbinière.
6. Jean-Baptiste de Peiras.
7. Charles Denis de Vitré.

Denis Joseph Ruelle d'Auteuil fut nommé procureur général. <sup>(3)</sup>

L'installation des nouveaux officiers eut lieu le 23 septembre 1675.

Ce nouveau conseil devait exister jusqu'en 1703.

Voici les nouvelles nominations qui furent faites de 1675 à 1703 :

1678—3 juin : Nomination de Claude de Bermen,

(1) Cf. *Edits et ordonnances*, vol. 1, p. 299, et *Registres des insinuations du Conseil Supérieur*, vol. 2, p. 139.

(2) Cf. *Ibid.*, vol. 1, p. p. 57, 58, 59, 60, 61.

(3) *Ibid.*, p. 62.